

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 7 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames : CHERBONNIER Pascale, FOULON Amélie, FRADET Florence, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, LAROUETTE Laura, OLLIVIER Claire, VERLA Agnès.

Messieurs : CHAUVIN Jean-Sébastien, CHARBONNEAUX Pascal, CHEVALIER Armand, COHADIER François, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, THUISSARD Sylvain, YOUST Johnny.

Absents excusés :

ANDREAU Pascal donne pouvoir à LE SQUER Florian,
AVENET Charlene donne pouvoir à HERMANGE Fanny,
DUBOIS Ludovic donne pouvoir à OLLIVIER Claire.

Madame FRADET Florence a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 24 aout 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 14 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

I – INFORMATIONS DIVERSES**1.1 ÉTAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 14 septembre 2026 : 2 naissances, 1 mariage, 1 pacs, 1 transcription de décès et 0 décès.

1.2 AGENDA

- Commission Communication, Fêtes et Cérémonies, Culture et Tourisme, le jeudi 22 octobre 2026 à 19h00,
- Commission Voirie, Cimetière et Réseaux divers, le 27 octobre 2026 à 18h30,
- Conférence des Maires, le jeudi 5 novembre 2026 à 18h00,
- Commission Urbanisme et Environnement, le mercredi 4 novembre 2026 à 19h00.
- Commission Scolaire, le vendredi 13 novembre 2026 à 20h00,
- Conseil Communautaire, le jeudi 12 novembre 2026 à 18h00,
- Conseil d'École, le mardi 17 novembre 2026 à 18h30.

1.3 REGISTRE DES DÉCISIONS

Numéro de décision	Date	Intitulé de la décision	Montant TTC
81	14/09/2026	SAVELEC-LECLERC-Thermoplongeur lavelinge tisanerie	136.32 €
82	17/09/2026	CERICOOK - Réparation mécanisme relevage sauteuse Cantine	586.80 €
83	21/09/2026	FABREGUE-Fournitures administratives	378.96 €
84	21/09/2026	DAGUENEL-Travaux électriques salle de classe cathédrale	624.48 €
85	21/09/2026	BOISSEAU JARDINAGE-Réparation fuite Kubota	692.94 €
86	22/09/2026	SAS BRASSEURS D'AIR	4 584.00 €
87	28/09/2026	ALLOUARD KEVIN-Calcaire pour chemins communaux	3 600.00 €
88	28/09/2026	SELLIER DIFFUSION-Traitement anti-graffiti sur fresque façade nord garderie	2 220.36 €
89	28/09/2026	FABREGUE-Enveloppes electorales	167.58 €

II – LES COMMISSIONS

2.1 Commission plénière Sécurité

Madame le Maire indique que la commission plénière Sécurité et Patrimoine s'est réunie le 16 septembre dernier. Madame le Maire fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

Trois sociétés ont été sollicitées afin d'établir des devis relatifs à l'installation de systèmes d'alarme anti-intrusion : SECURITAS TECHNOLOGY, ATS et AZ CONCEPT.

Afin de permettre une comparaison des offres, la commission plénière a demandé à la société SECURITAS TECHNOLOGY de transmettre un devis concernant les services techniques et de réviser le devis relatif à l'école afin d'y intégrer la salle de motricité.

Madame le Maire informe également l'assemblée qu'elle a sollicité un complément d'information auprès de la Cellule Prévention Technique de la Malveillance du Groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire, afin d'étudier la possibilité d'intégrer une caméra supplémentaire sur la D976 dans le cadre de l'audit.

2.2 Commission Bâtiments communaux et Patrimoine

Madame le Maire indique que la commission Bâtiments communaux et Patrimoine s'est réunie le 6 octobre dernier. Florian LE SQUER, adjoint aux Bâtiments, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

1. Etude sur la protection de l'enceinte de l'école

a) Murs d'enceinte de l'école

Florian LE SQUER propose de faire un point sur les devis des différents artisans consultés afin de définir une enveloppe budgétaire à présenter au prochain conseil municipal.

- Devis de M. FERREIRA Fabio 30 452,98 € TTC. Ce devis comprend la totalité des travaux de maçonnerie et de serrurerie, y compris la clôture du terrain de jeu.
Le coût de la maçonnerie seule s'élève à 8 130 € TTC, la partie basse du mur est conservée.
La commission décide de recontacter cet artisan pour plusieurs points :
 - Remplacer la mention « pierres apparentes » du mur par « enduit à la chaux gratté »
 - Faire apparaître la mise en sécurité du chantier par des grilles
 - Supprimer l'opération de dépose du portique qui sera réalisée par nos soins
 - Détailler un peu plus les différents postes du devis
 - Faire chiffrer la réalisation des cadres supports des crayons
- Devis de la société BOISSIERE 11 017,20 € TTC. Ce devis comprend uniquement les travaux de maçonnerie, la partie basse du mur est conservée.
- Devis de la société JACOB 23 372,28 € pour la maçonnerie seule, remplacement complet du mur existant.

b) Clôture de l'aire de jeux

Deux devis ont été réalisés (JACOB et DE JESUS-FERREIRA).

Les deux offres sont sensiblement identiques pour un coût d'environ 10 000 € (inclus portail coulissant).

c) Crayons pour formation de la clôture

Devis société BILOBOIS 5 800 € posé (bois proposé pin, peinture des crayons non comprise).

- Option finition artisanale des pointes à la gouge 540 €
- Option châtaigner en lieu et place du pin 600 €

Devis société CHENE ET CUIVRE 6 786,24 € HT posé (bois proposé pin, peinture des crayons non comprise).

- Option peinture des crayons 4 couleurs différents 4 070,08 HT.

Devis société PELE 2 006,04 € TTC pour la peinture seule.

La commission suppose que le chiffrage fourni ne soit pas exact au vu de la somme anormalement basse.

Devis de la société AU TEMPS DE LA COULEUR, 4 872 € TTC pour la peinture seule.

Dans un souci de simplicité et d'efficacité, la commission propose de retenir la société CHENE ET CUIVRE fournissant une prestation globale, fourniture pose et peinture.

3. Questions diverses

Afin d'embellir l'entrée en ville, Pascal ANDREAU propose qu'un aménagement soit réalisé sur l'ancienne place de la cave coopérative (enherbement et mise en place de plots bois) en attendant la réalisation de projets ultérieurs.

2.3 Commission Communication, Fêtes et Cérémonies, Culture et Tourisme

Madame le Maire indique que la commission Communication, Fêtes et Cérémonies, Culture et Tourisme s'est réunie le 7 octobre dernier. Sylvain THUISSARD, adjoint à la Communication, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

La commission communautaire Culture et Sport a validé la programmation de la saison culturelle 2027.

L'accueil des nouveaux habitants pour les années 2025-2026 a été organisé le 9 octobre dernier. Trois familles étaient présentes à cette occasion. Afin d'améliorer l'information des nouveaux habitants pour les années à venir, la commission prévoit de distribuer une invitation dans leurs boîtes aux lettres. Un flyer sera également mis à disposition à l'accueil de la mairie et remis aux nouveaux habitants lorsqu'ils se présenteront en mairie.

À l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1918, Charlène AVENET et Jean-Sébastien CHAUVIN assureront une prestation musicale. Les élèves du cycle 2 participeront également à la cérémonie en interprétant des chants. La cérémonie débutera à 11h15 devant la salle des fêtes Jacques Villeret.

La préparation du marché de Noël est en cours. La commission recherche actuellement des bénévoles pour contribuer à l'organisation de l'événement, ainsi qu'une personne pour représenter le Père Noël. À ce jour, entre douze et quatorze exposants sont inscrits. Le matériel nécessaire à la manifestation est également en cours de préparation.

La commission réfléchit actuellement à la composition des colis destinés aux aînés. Les différentes possibilités sont à l'étude afin de définir leur contenu.

Le Noël du personnel aura lieu le mardi 15 décembre 2026 à 18h30.

La commission a commencé à travailler sur une nouvelle édition du Nouvel en Bref. Une nouvelle réunion est prévue le 22 octobre 2026 afin de procéder à la validation des textes. La publication du bulletin est prévue pour le mois de décembre 2026.

La cérémonie des vœux du maire se tiendra le samedi 16 janvier 2027 à 11h, au restaurant scolaire. Le goûter des aînés est quant à lui prévu le dimanche 17 janvier 2027 également au restaurant scolaire.

Enfin, la commission a abordé la question des illuminations et des décorations de Noël. Afin de permettre l'installation de nouvelles décorations, des prises électriques supplémentaires seront ajoutées sur certains lampadaires existants de la rue d'Amboise.

2.4 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 8 octobre dernier. Pascale CHER-BONNIER, adjointe à l'Urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

*Le 10 septembre 2026 les dossiers suivants ont été examinés (le compte rendu avait été différé)

CERTIFICATS D'URBANISME (2)

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Type de CU	Zone	Avis
CU 037 079 2600043	585 rue d'Amboise	b	A/Upb	Favorable
CU 037 079 2600047	25 rue de la Chevrolrière	b	A/Upb	ABF-Favorable

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037079 26 00044	La Canardière	N	Coupe et abattage d'arbres	ABF-Favorable

A l'ordre du jour les dossiers suivants ont été examinés :

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037079 26 00011	7 rue du pont	Uh	Extension de l'habitation Pièce à vivre de 39m2	Favorable

DÉCLARATION PRÉALABLE (13)

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037079 25 00079-M01	21 rue de la tonnelle	Uh	Régularisation d'une pompe à chaleur extérieure	Annulation de la demande du 11/09/2026
037079 2600045	3 chemin des Maisons Rouges	Upc	Pose de 16 panneaux solaires	Favorable
037079 26 00046	21 rue de la Tonnelle	Uh	Régularisation d'une pompe à chaleur extérieure	Favorable
037079 26 00047	7 rue de la Chevrolrière	Upb	Pose d'une clôture et d'un portail	Favorable
037079 26 00048	661 rue des Hauts de Vaux	Upb	Installation de 8 panneaux photovoltaïques	Favorable Espace vert protégé-AS1
037079 26 00049	13 rue de la Chouette	A	Abris de jardin (12 m2)	Favorable
037079 26 00050	585 rue d'Amboise	A/Upb	Division d'1 parcelle en vue d'une construction	Favorable Espace vert protégé
037079 26 00051	88 rue Nationale	Upb	Pose de grilles sur 1 porte et 1 fenêtre. Changement de 2 portails	Favorable
037079 26 00052	88 rue Nationale	Upb	Annulation demande d'aménagement d'une grange en habitation	Favorable
037079 26 00053	88 rue Nationale	Upb	Réfection de toiture –pose de 3 fenêtres de toit	Favorable
037079 26 00054	65 rue Nationale	Upb	Création piscine 28 m2	Favorable

037079 25 00061-M01	1603 rue d'Amboise	Upb	Création d'un appentis en continuité du local technique	ABF/AS1 Favorable
037079 26 00055	12ter rue de la Fosse Triomphe	Uh	Changement du vitrage d'une porte Remplacement d'une porte par une fenêtre+ volet roulant	Favorable

CERTIFICATS D'URBANISME (4)

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Type de CU	Zone	Avis
CU 037 079 2600050	5 rue de la Pinetterie	a	A/Upb	ABF-Favorable
CU 037 079 2600051	5 rue de la Pinetterie	b	Upb	ABF-Favorable
CU037 079 2600052	34 rue de la Vallée de Mesvres	a	A/N/Upb	Favorable Arbre remarquable + Esp. Boisé classé
CU 037 079 2600053	12 rue de la Charollière	a	Upb	Favorable

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (2)

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
16/2026	25 rue de la Chevrollière	A/Upb	Droit non requis
17/2026	12 rue de la Charollière	Upb	Droit non requis

AC1 -Périmètre de l'ABF

AS1 -Périmètre de protection des eaux potables et minérales

EBC -Espace boisé classé

EL2 bis -PPRI (Plan Prévention du Risque Inondation)

EL3 -Servitude de halage et de marchepied

ER 1 -Emplacement réservé

PT2 -Protection liaisons hertziennes

Départ de Laura LAROUETTE à 21h00.

III – AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 Rapport d'activité 2025 du service commun Voirie

La Communauté de communes a présenté le rapport du service mutualisé de la Voirie 2025 lors de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2026.

Le rapport a été transmis par mail à l'ensemble du conseil municipal avant la présente séance.

Johnny YOUST présente le rapport au conseil municipal de Civray-de-Touraine :

La longueur totale de la voirie communale s'élève à 41 143 km. L'acompte versé à la commune au titre de l'année 2025 était de 48 068,83 €. Concernant la répartition des travaux réalisés, les dépenses se répartissent comme suit :

- La catégorie 1 relative à l'entretien des chaussées (purges, reprofilage aux enrobés, PATA et pluvial) représente un montant de 76 256,44 €.
- La catégorie 3 concernant les petits aménagements, bordures, trottoirs et autres fournitures atteint 7 285,58 €.

Enfin, la prestation de balayage mécanique pour Civray-de-Touraine a été facturée à hauteur de 3 087,50 € sur l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la présentation du rapport du service mutualisé de la Voirie 2025 de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

3.2 Modification de conseiller au sein des diverses commissions communales

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 270 du Code électoral relatif au remplacement des conseillers municipaux dont le siège est devenu vacant ;

Vu la délibération n° 026-2026 du 20 mars 2026 portant désignation des membres des commissions communales ;

Vu la délibération n° 029-2026 du 20 mars 2026 relative à la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;

Vu le procès-verbal du Conseil municipal du 11 mai 2026 relatif à la désignation des représentants au sein des commissions communales ;

Considérant la démission de Corine MAILLET de son mandat de conseillère municipale, présentée par courrier en date du 21 août 2026 ;

Considérant l'installation de Philippe LUNVEN en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Corine MAILLET ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de Corine MAILLET au sein des différentes commissions et instances dans lesquelles elle avait été désignée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Désignation au sein des commissions communales

Philippe LUNVEN fait le choix d'intégrer les commissions communales suivantes :

- **Commission Bâtiments communaux et Patrimoine ;**
- **Commission Communication, Fêtes et Cérémonies, Culture et Tourisme.**

Par ailleurs, Sylvain THUISSARD devient membre de la **commission Personnel**, en remplacement de Corine MAILLET.

Article 2 – Désignation au sein du syndicat du Pays Loire Touraine

Philippe LUNVEN est désigné suppléant du syndicat du Pays Loire Touraine, en remplacement de Corine MAILLET.

Article 3 – Désignation au sein des commissions communautaires

Philippe LUNVEN rejoint la **commission communautaire Culture & Sports** en qualité de suppléant, en remplacement de Corine MAILLET.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications de composition des commissions communales, du syndicat du Pays Loire Touraine et de la commission communautaire Culture & Sports, telles que présentées ci-dessus.

3.3 Proposition de convention de groupement (CCBVC – communes membres) : lutte contre les déchets abandonnés avec Citéo

Les Communes du territoire ainsi que la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher, assument actuellement la prise en charge financière de la gestion des déchets abandonnés diffus identifiés sur leur périmètre.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la lutte contre ces déchets, l'éco-organisme CITEO propose d'établir une convention avec la Communauté de Communes permettant le financement de la collecte et du traitement des déchets abandonnés diffus pris en charge par les Communes et la Communauté de Communes.

À ce titre, une subvention forfaitaire de 3,2 euros par habitant et par an pourrait être attribuée au groupement constitué à cette fin.

Un bilan annuel des actions mises en œuvre sur les territoires des Communes et de la Communauté de Communes devra alors être présenté chaque année (dates et lieux des opérations de collecte avec photographies).

Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention de groupement avec la Communauté de Communes et les Communes volontaires, lesquelles s'engagent à transmettre chaque année, à la Communauté de Communes, un compte rendu des actions menées (désignation d'un référent, suivi des dépenses, reporting des interventions).

La répartition de la subvention est fixée ainsi par le Conseil Communautaire :

- 1 euro par habitant à la Communauté de Communes pour la gestion des déchets abandonnés sur les zones d'activités.
- 2,2 euros par habitant aux Communes membres du groupement, en fonction de la population.

Le Conseil Communautaire réuni le 24 Septembre 2026 s'est prononcé favorablement sur cette convention.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette action, sur la convention et de nommer un élu référent.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-182 du 24 Septembre 2026 autorisant le portage de l'action par la Communauté de communes et le dépôt du dossier auprès de CITEO,

Considérant la proposition de Convention de groupement avec les Communes volontaires et la Communauté de Communes pour obtenir le financement par CITEO des opérations de lutte contre les déchets abandonnés diffus présentée,

Après en avoir délibéré, à la majorité dont 1 abstention (Florian LE SQUER) :

- **ACCEPTE** la participation de la commune de Civray-de-Touraine au groupement en vue de conventionner avec l'Eco-Organisme CITEO pour obtenir un financement du territoire pour la gestion des Déchets Abandonnés Diffus.
- **APPROUVE** la signature d'une convention de groupement avec la Communauté de Communes et les Communes volontaires pour s'engager dans cette démarche et autoriser la Communauté de Communes à souscrire à ce dossier.
- **DESIGNE** Jean-Sébastien CHAUVIN, élu référent pour suivre le dossier et participer aux réunions afférentes.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

3.4 Inscription d'itinéraires au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) dans la cadre du déploiement de la Route européenne d'Artagnan

Madame le Maire informe l'assemblée que La Route Européenne d'Artagnan est le premier itinéraire équestre européen à vocation touristique et culturelle certifié par le Conseil de l'Europe. S'étendant sur plus de 10 000 km à travers six pays et praticable à pied, à vélo, à cheval ou en attelage, ce projet retrace la vie réelle et romancée du célèbre mousquetaire.

En région Centre-Val de Loire, le réseau représente 1 000 km de chemins répartis sur trois routes thématiques, dont deux traversent l'Indre-et-Loire : la Route de Pinerolo et la Route des Cardinaux.

Ce projet de « slow tourisme » et de tourisme durable constitue une opportunité majeure de développement pour le territoire, générant des retombées économiques directes grâce à la dynamisation des hébergements, de la restauration, des commerces locaux et des filières agricoles.

Conçu dans le cadre d'une concertation rigoureuse et validé par la Direction des routes du Département ainsi que par les fédérations de randonnée, l'itinéraire s'appuie exclusivement sur des chemins de randonnée existants sans nécessiter la création de voies nouvelles.

Le balisage et son entretien seront pris en charge par le Comité Régional d'Équitation. Concernant l'Indre-et-Loire, qui concerne environ 60 communes, 90 % du tracé a déjà été validé, les discussions se poursuivant pour les sections restantes tandis que les audits d'hébergements et le balisage débiteront d'ici la fin de l'année 2026.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de procéder à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) les parcelles et chemins suivants :

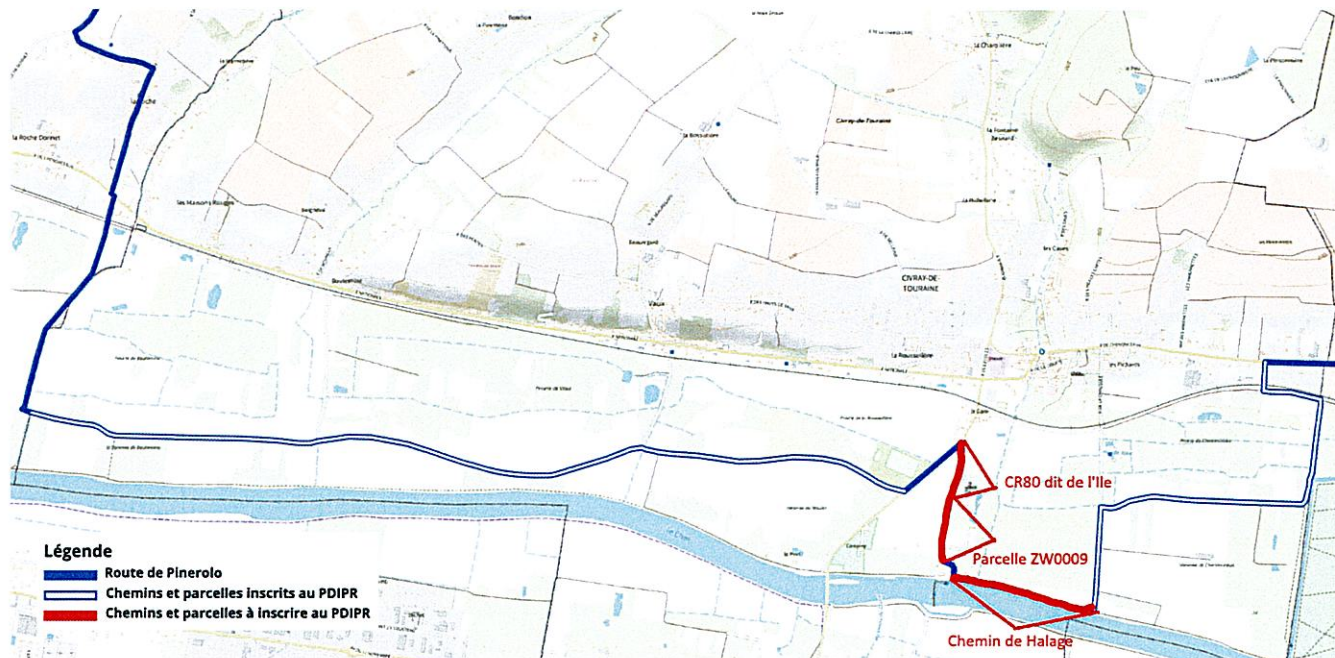
- Chemin de Halage,
- Chemin rurale n°80 – rue de l'Écluse,
- la parcelle ZW0009 – rue de l'Écluse.

Par cette même délibération, la commune s'engage à ne pas aliéner ces voies et parcelles (et à proposer, en cas de nécessité absolue liée à des opérations foncières ou de remembrement, un itinéraire public de substitution aux caractéristiques analogues pour rétablir la continuité), à leur conserver leur caractère public et ouvert, à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée, et à assurer leur entretien courant

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) les parcelles et chemins suivants :
 - o Chemins ruraux :
 - Chemin de Halage
 - CR80 dit de l'Ile
 - o Parcelle :
 - o Parcelle ZW0009
- **S'ENGAGE**
 - o À ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
 - o À leur conserver leur caractère public et ouvert,
 - o À accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
 - o À assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.



3.5 Convention de servitude ENEDIS

La Société ENEDIS a régularisé avec la commune de CIVRAY DE TOURAINE des conventions de servitude sous signature privée en date du 14/05/2025, relatives à l'implantation de diverses lignes électriques et tous leurs accessoires, sur la parcelle cadastrée section ZH, numéro 17.

Cette parcelle appartenant actuellement à la commune, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes des conventions sous signature privée.

Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions qui précèdent ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment les actes de servitude.

IV – AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1 Vente des parcelles C 2182, C 2184 et C 2185, rue des Caves : actualisation des modalités de la vente

Madame le Maire rappelle que la commune souhaite vendre les parcelles situées rue des Caves et cadastrées C 2182, C 2184 et C 2185 d'une superficie totale de 943 m².

À l'issue des échanges, un accord a été confirmé sur les conditions de vente suivantes :

- Superficie de la parcelle : 943 m² ;
- Prix de vente : 45 600 €, après application d'un rabais de 1 315 € ;
- Accès à la parcelle : condamnation de l'escalier, dans la continuité du muret, aux frais de la commune ;
- Muret et haie : maintien de leur propriété au bénéfice de la commune.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ces modalités de cession et d'autoriser la régularisation de la vente par acte notarié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont 1 abstention (Florian LE SQUER) approuve les conditions de vente des parcelles C 2182, C 2184 et C 2185 mentionnées ci-dessus.

4.2 Remboursement élu

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des achats de fournitures périscolaires pour la garderie a été acheté pour un montant total de 31,24 € (factures jointes).

Afin de permettre le remboursement de Claire OLLIVIER, il convient que le conseil municipal prenne une délibération autorisant ce remboursement.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal pour autoriser le remboursement des frais avancés par Claire OLLIVIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais avancés par Claire OLLIVIER pour un montant de 31,24 €.

V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

5.1 Épopée Royale, samedi 21 novembre 2026

Jean-Sébastien CHAUVIN informe l'assemblée que les organisateurs de la course recherchent des bénévoles pour assurer le balisage les 18, 19 et 20 novembre 2026. Une réunion d'information se tiendra le 14 octobre 2026, de 18 h à 20 h, à la Maison des Associations d'Amboise. Madame le Maire s'y rendra.

Il demande également si la mairie pourrait éventuellement prêter du matériel pour l'organisation de cet événement. Madame le Maire est favorable au prêt de matériel, sous réserve de la disponibilité de ce dernier.

5.2 La Roue Tourangelle

Madame le Maire rappelle que la Roue Tourangelle 2027 se déroulera sur le territoire de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher le samedi 27 et dimanche 28 mars 2027.

À cette occasion, l'organisation de la Roue Tourangelle proposera un concours de dessin pour les enfants de CP, CE1 et CE2. Madame le Maire propose également de réfléchir à un projet de décoration de la mairie, en associant les enfants du périscolaire et de l'ALSH.

Enfin, la commission Communication sera chargée de préparer un récapitulatif du patrimoine civraisien, afin de mettre en valeur les richesses patrimoniales de la commune.

Madame le Maire propose diverses acquisitions de parcelles en zone A et UPb du PLUi. Des propositions seront faites aux vendeurs et représentées ultérieurement au conseil municipal.

Claire OLLIVIER rappelle la randonnée Octobre Rose organisée par Civray en fêtes, le dimanche 18 octobre 2026.

Jean-Sébastien CHAUVIN informe l'assemblée que la haie située aux abords du terrain de pétanque a été mal taillée et exprime des doutes quant à sa capacité à survivre. Madame le Maire confirme que la taille de cette haie n'était pas prévue dans le planning des agents techniques.

Armand CHEVALIER informe l'assemblée que le Salon des Maires de Paris se déroulera du 24 au 26 novembre 2026 et précise qu'il s'y rendra. Madame le Maire ajoute que le Congrès des Maires départemental se tiendra à Tours le mercredi 2 décembre 2026.

Madame le Maire demande à François COHADIER, qui assure l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire reliant Chenonceaux à Civray-de-Touraine depuis le 22 septembre 2026, comment se déroule cette mission.

François COHADIER explique que, malgré quelques moments de chahut, les enfants l'écoutent et portent leur ceinture de sécurité. Madame le Maire informe l'assemblée que les retours des parents concernant l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire sont positifs.

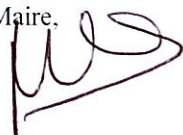
Sylvain THUISSARD demande à Madame le Maire et Claire OLLIVIER de bien vouloir valider un devis pour l'achat d'un PC reconditionné et d'une imprimante pour le bureau du restaurant scolaire. Une refonte complète du site internet est également à l'étude ainsi qu'une refonte des adresses mails des services administratifs et technique et mise à disposition d'adresses mails pour les élus. Il informe également l'assemblée que le logiciel de Verbalisation électronique est installé et prêt à l'emploi pour le responsable du service technique.

Florian LE SQUER informe l'assemblée que la locataire du local situé au 5, place du 8 Mai 1945, a donné son préavis de départ. Le local sera ainsi disponible à compter du 1^{er} janvier 2027.

Il indique que ce local pourrait être proposé à la location à un professionnel exerçant une activité paramédicale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.



Le Maire, 
F. HERMANGE